

---

**MINISTÈRE DU PATRIMOINE CANADIEN**

**État des résultats prospectif**

**Pour les exercices se terminant le  
31 mars 2015 et le 31 mars 2016**

---

## **Patrimoine canadien**

### **Déclaration de responsabilité de la direction**

La direction est responsable de la préparation de ces états financiers prospectifs, y compris du caractère approprié des hypothèses qui les sous-tendent. Cet état des résultats est fondé sur les meilleures informations disponibles. Les hypothèses ont été adoptées en date du 9 janvier 2015 et cadrent avec les plans décrits dans le Rapport sur les plans et les priorités.

**Original Signé par**

**Graham Flack  
Sous-ministre**

**6 février 2015**

**Gatineau, Canada**

**Andrew Francis  
Dirigeant principal des finances**

**Ministère du Patrimoine canadien**  
**État des résultats prospectif**  
*(non audité)*  
**pour les exercices se terminant le 31 mars**  
*(en milliers de dollars)*

	<b>Résultats estimatifs 2015</b>	<b>Résultats prévus 2016</b>
<b>Charges</b>		
Langues officielles	351 628	352 906
Industries culturelles	305 368	307 449
Sport	466 452	243 741
Arts	117 655	117 509
Engagement et participation communautaire	49 288	47 973
Appartenance au Canada	86 053	92 717
Patrimoine	44 774	33 411
Services internes	84 999	81 047
<b>Total des charges</b>	<b>1 506 217</b>	<b>1 276 753</b>
<b>Revenus</b>		
Revenu en vertu de l'entente de loterie fédérale-provinciale de 1979	71 309	72 521
Revenus divers	4 193	4 424
Vente de biens et services	3 761	3 756
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	(71 370)	(72 581)
<b>Total des revenus</b>	<b>7 893</b>	<b>8 120</b>
<b>Coût de fonctionnement net</b>	<b>1 498 324</b>	<b>1 268 633</b>

L'information pour l'exercice terminé le 31 mars 2015 inclut les montants réels pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 30 novembre 2014.

Information sectorielle (note 8)

Les notes complémentaires font partie intégrante de cet état des résultats prospectif.

**Original Signé par**

**Graham Flack**  
Sous-ministre

**Andrew Francis**  
Dirigeant principal des finances

Gatineau, Canada  
Date : 6 février 2015

**Ministère du Patrimoine canadien**  
**Notes complémentaires à l'état des résultats prospectif (*non audité*)**  
**Pour les exercices se terminant le 31 mars 2015 et le 31 mars 2016**

---

## 1. Pouvoirs et objectifs

Le ministère du Patrimoine canadien est chargé de l'élaboration des politiques et de la prestation des programmes qui aident tous les Canadiens à participer à la vie culturelle et civique de leur collectivité.

Les activités du ministère du Patrimoine canadien sont orientées en fonction des trois résultats stratégiques suivants:

- Les expressions artistiques et le contenu culturel canadiens sont créés et accessibles au pays et à l'étranger;
- Les Canadiens partagent, expriment et apprécient leur identité canadienne;
- Les Canadiens participent et excellent dans les sports.

Le ministère du Patrimoine canadien est notamment responsable de formuler et de mettre en œuvre les politiques culturelles liées au droit d'auteur, aux investissements étrangers et à la radiodiffusion, ainsi que des politiques liées aux arts, au patrimoine, aux langues officielles, au sport, au cérémonial d'État et au protocole, et aux symboles canadiens.

Les activités de programmes incluent :

- **Arts** : Ce programme améliore l'accès des Canadiens à une variété d'expériences artistiques, contribue à la résilience du secteur des arts et approfondit les liens entre les organismes culturels et leurs communautés. Ceci est accompli grâce à des programmes de financement qui appuient des établissements qui proposent une formation de haut calibre aux artistes et interprètes pour les préparer à des carrières professionnelles; la présentation de festivals artistiques professionnels ou de saisons de spectacles; l'amélioration de l'infrastructure artistique et patrimoniale; et l'amélioration des pratiques d'affaires des organismes voués aux arts et au patrimoine et au développement de partenariats dans le secteur. L'objectif de base de ce programme est d'encourager l'accès, la résilience et l'excellence dans les arts pour tous les Canadiens.
- **Industries culturelles** : Ce programme soutient les industries culturelles canadiennes à s'adapter à un marché mondial exigeant et en évolution. Cet objectif est atteint grâce à la prestation de subventions, de contributions, et de crédits d'impôt, ainsi que par des politiques, et des mesures législatives et réglementaires. Favoriser la compétitivité et les extrants créatifs de ces industries fait en sorte que les auditoires canadiens et internationaux ont accès à un éventail de contenu canadien dans une variété de formats et de plateformes, et contribue à l'économie canadienne.
- **Patrimoine** : Ce programme assure que le patrimoine culturel du Canada soit préservé et que tous les Canadiens y aient accès, aujourd'hui comme demain. Il permet aux intervenants du secteur du patrimoine d'améliorer leurs connaissances, leurs compétences et leurs pratiques professionnelles, de préserver et de présenter des collections et les objets patrimoniaux, ainsi que de créer et de mettre en circulation des expositions et d'autres formes de contenu patrimonial. Ceci est accompli grâce à des mesures de financement comme des subventions, des contributions et des incitatifs fiscaux; à la diffusion d'information; à la prestation de services d'experts, de formation et d'autres services; et à l'application de mesures réglementaires et législatives. Le but premier de ce programme est de promouvoir la préservation et la présentation du patrimoine culturel canadien.

**Ministère du Patrimoine canadien**  
**Notes complémentaires à l'état des résultats prospectif (non audité)**  
**Pour les exercices se terminant le 31 mars 2015 et le 31 mars 2016**

---

- **Appartenance au Canada** : Ce programme vise à promouvoir l'identité canadienne en inspirant chez les Canadiens la fierté et un idéal national. Il permet de célébrer le Canada et de le commémorer auprès des Canadiens et de renforcer la compréhension des valeurs partagées, de la diversité culturelle et de la connaissance du Canada. Il fait également la promotion de l'éducation civique et de la participation des Canadiens, incluant les jeunes, et leur donne l'occasion d'approfondir leurs connaissances et leur compréhension de la société canadienne, de sa diversité, de son histoire et de ses institutions. Ceci est accompli grâce à des mesures de financement comme des subventions et des contributions. Le concept fondamental de ce programme est de promouvoir la connaissance et les expériences du Canada auprès des Canadiens.
- **Engagement et participation communautaire** : Ce programme vise à engager les Canadiens et à leur offrir la possibilité de participer aux aspects civique, social et culturel de la vie au Canada et dans leurs communautés. Ceci est accompli grâce à des programmes de financement et à des initiatives qui soutiennent les efforts des communautés dans le but de renforcer l'engagement des citoyens et l'inclusion sociale grâce aux arts visuels et aux arts de la scène; d'exprimer, de célébrer et de préserver le patrimoine local; de contribuer à l'accroissement du respect des droits de la personne au Canada et à la sensibilisation à ces droits; et d'élaborer des initiatives novatrices et culturellement appropriées afin d'appuyer les efforts des communautés autochtones pour la revitalisation et la préservation de leurs langues et cultures. Ce programme comporte des avantages sociaux solides, car il contribue à la préservation de l'histoire et de l'identité des diverses communautés canadiennes, tout en permettant aux traditions et aux identités d'évoluer avec le temps. Ce programme appuie le mandat du Ministère de renforcer l'identité canadienne, ses valeurs, ainsi que l'appartenance au Canada.
- **Langues officielles** : Patrimoine canadien joue un rôle important dans la coordination horizontale du dossier des langues officielles au sein du gouvernement fédéral et notamment en termes de concertation et d'appui auprès des institutions fédérales dans la mise en œuvre de l'engagement gouvernemental à l'égard du développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire et de la promotion de la dualité linguistique, conformément à l'article 42 de la *Loi sur les langues officielles* (LLO). Patrimoine canadien est également responsable de la planification, de la mise en œuvre et de la gestion des programmes d'appui aux langues officielles ayant trait à la promotion de la dualité linguistique au sein du Canada et au développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire, conformément à l'article 43 de la LLO. Ces activités contribuent à l'atteinte du résultat du gouvernement : « Une société diversifiée favorisant la dualité linguistique et l'inclusion sociale ».
- **Sport** : Ce programme fait la promotion du développement et de l'excellence dans les sports auprès des Canadiens et des communautés canadiennes, en mettant en œuvre des initiatives qui appuient directement les athlètes canadiens de haut niveau; améliorent la capacité du Canada d'accueillir les Jeux du Canada et des manifestations sportives internationales au Canada; soutiennent le développement de l'excellence dans le système sportif canadien; et contribuent à accroître la participation des Canadiens de tous âges et de toutes capacités à des activités sportives. Le concept de base de ce programme est d'améliorer et de promouvoir la participation canadienne et l'excellence dans les sports et ce, en fournissant du financement, de l'expertise et d'autres services aux athlètes canadiens, aux organisations sportives, aux intervenants du domaine et organisateurs de manifestations sportives.

**Ministère du Patrimoine canadien**  
**Notes complémentaires à l'état des résultats prospectif (non audité)**  
**Pour les exercices se terminant le 31 mars 2015 et le 31 mars 2016**

---

- **Services internes** : Les services internes comprennent les groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens immobiliers, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

## **2. Méthodologie et hypothèses importantes**

L'état des résultats prospectif a été établi en fonction des priorités du gouvernement et des plans du Ministère qui sont décrits dans le Rapport sur les plans et les priorités.

Les principales hypothèses utilisées sont :

- (a) Les activités du Ministère resteront essentiellement pareilles à celles de l'an dernier.
- (b) Les charges et les revenus, y compris la détermination des montants de sources internes et externes au gouvernement, sont basés sur l'expérience historique. Le Ministère s'attend à ce que l'évolution générale historique se poursuive.
- (c) Les provisions pour irrécouvrabilité sont basées sur l'expérience historique. Le Ministère s'attend à ce que l'évolution générale historique se poursuive.
- (d) L'information estimative de fin d'exercice pour 2014-2015 représente la situation financière d'ouverture pour établir les résultats prévus de 2015-2016.

Ces hypothèses ont été adoptées en date du 16 janvier 2015.

## **3. Variation et évolution des prévisions financières**

Même si tous les efforts ont été déployés pour prévoir les résultats définitifs pour le reste de l'exercice 2014-2015 et pour 2015-2016, les résultats réels des deux exercices risquent de varier par rapport aux prévisions financières présentées, et cet écart pourrait être important.

Lors de la préparation de cet état, le ministère du Patrimoine canadien a établi des estimations et des hypothèses à l'égard d'événements futurs. Ces estimations et hypothèses pourraient différer des résultats financiers réels subséquents. Les estimations et les hypothèses sont évaluées de façon continue et sont fondées sur l'expérience historique et d'autres facteurs, notamment les prévisions relativement aux événements futurs qui sont considérées comme raisonnables compte tenu des circonstances.

**Ministère du Patrimoine canadien**  
**Notes complémentaires à l'état des résultats prospectif (non audité)**  
**Pour les exercices se terminant le 31 mars 2015 et le 31 mars 2016**

---

Les facteurs qui pourraient donner lieu à des écarts importants entre l'état des résultats prospectif et les états financiers historiques sont notamment :

- a) Le moment et le montant des acquisitions et des aliénations d'immobilisations corporelles peuvent influencer sur les gains/pertes et les charges d'amortissement.
- b) La mise en œuvre de nouvelles conventions collectives.
- c) La conjoncture économique peut avoir un effet à la fois sur le montant du revenu gagné et la recouvrabilité des comptes à recevoir.
- d) Des modifications supplémentaires au budget de fonctionnement, grâce à de nouvelles initiatives, modifications aux initiatives, ou des ajustements techniques mis en œuvre plus tard au courant de l'exercice.

Une fois que le Rapport sur les plans et les priorités est présenté, le ministère du Patrimoine canadien ne mettra pas à jour les prévisions, quelles que soient les modifications apportées aux crédits ou aux prévisions financières dans les budgets supplémentaires.

#### **4. Sommaire des principales conventions comptables**

Cet état des résultats prospectif a été préparé conformément aux conventions comptables du Conseil du Trésor en vigueur dans le cadre de l'exercice 2014-2015. Ces conventions comptables, énoncées ci-après, s'appuient sur les principes comptables généralement reconnus du Canada pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux principes comptables généralement reconnus au Canada.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

a) Consolidation

Ces états financiers prospectifs consolidés incluent les comptes des sous-entités suivantes qui sont sous le contrôle du ministère du Patrimoine canadien : l'Institut canadien de conservation et le Réseau canadien d'information sur le patrimoine. Les comptes de ces sous-entités ont été consolidés avec ceux du ministère du Patrimoine canadien et toutes les opérations et tous les soldes inter-organisationnels ont été éliminés.

b) Charges

Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice :

Les paiements de transfert sont comptabilisés à titre de charges lorsque les autorisations de paiement existent et que le bénéficiaire a satisfait aux critères d'admissibilité ou a rempli les conditions d'admissibilité établies dans le cadre du programme. En ce qui concerne les paiements de transfert ne faisant pas partie d'un programme existant, la charge est constatée lorsque le gouvernement annonce la décision d'effectuer un transfert ponctuel, dans la mesure où le Parlement a approuvé la loi habilitante ou l'autorisation de paiement avant que l'état financier prospectif ne soit achevé. Les paiements de transfert, qui deviennent remboursables lorsque les conditions spécifiées entrent en vigueur, sont comptabilisés en réduction des charges de transfert et comme montant à recevoir.

Les charges incluent une provision pour créances douteuses et également l'amortissement des immobilisations corporelles. Les indemnités de vacances sont passées en charges au fur et à mesure que les employés en acquièrent le droit en vertu de leurs conditions d'emploi.

**Ministère du Patrimoine canadien**  
**Notes complémentaires à l'état des résultats prospectif (non audité)**  
**Pour les exercices se terminant le 31 mars 2015 et le 31 mars 2016**

---

Les services fournis gratuitement pour les locaux, les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires, les services juridiques et les indemnités d'accident du travail, sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur coût estimatif.

c) Revenus

Les revenus de la vente de biens et services sont constatés dans les comptes en fonction des biens et services fournis au cours de l'exercice.

Les autres revenus sont comptabilisés dans l'exercice pendant lequel les opérations ou les faits sous-jacents surviennent.

Les revenus qui ne sont pas disponibles à être dépensés à nouveau ne peuvent servir à acquitter les passifs du ministère du Patrimoine canadien. Bien que l'on s'attende à ce que le sous-ministre maintienne le contrôle comptable, il n'a pas l'autorité sur la disposition des revenus non disponibles à dépenser à nouveau. Par conséquent, les revenus non disponibles à dépenser à nouveau sont considérés comme étant gagnés pour le compte du gouvernement du Canada et sont donc présentés en réduction du montant brut des revenus du ministère du Patrimoine canadien.

d) Avantages sociaux futurs

- Pension de retraite : Les employés admissibles participent au Régime de retraite de la fonction publique, un régime d'avantages sociaux multi employeurs administré par le gouvernement du Canada. Les cotisations du ministère du Patrimoine canadien au régime sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont engagées et elles représentent l'obligation totale du Ministère découlant du régime. La responsabilité du ministère du Patrimoine canadien relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans l'état financier prospectif du gouvernement du Canada, répondant du régime.
- Indemnités de départ : Certains employés ont droit à des indemnités de départ, prévues dans leurs conventions collectives ou conditions d'emploi. Le coût de ces indemnités s'accumule à mesure que les employés rendent les services y donnant droit. Le coût des avantages sociaux gagnés par les employés est calculé à l'aide de l'information tirée des résultats du passif déterminé sur une base actuarielle au titre des prestations de départ pour l'ensemble du gouvernement.



**Ministère du Patrimoine canadien**  
**Notes complémentaires à l'état des résultats prospectif (non audité)**  
**Pour les exercices se terminant le 31 mars 2015 et le 31 mars 2016**

**5. Autorisations parlementaires**

Le ministère du Patrimoine canadien reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'état des résultats prospectif d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées dans un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. En conséquence, les résultats de fonctionnement nets du ministère du Patrimoine canadien diffèrent suivant qu'ils sont calculés selon les principes du financement public ou selon la méthode de comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants:

**a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations à être utilisées prévues**

	<b>Résultats estimatifs 2015</b>	<b>Résultats prévus 2016</b>
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	1 498 324	1 268 633
Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :		
Amortissement des immobilisations corporelles	(1 845)	(2 254)
Perte sur l'aliénation d'immobilisations corporelles	(2)	-
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	(27 067)	(23 150)
Diminution (augmentation) des indemnités de vacances	153	215
Diminution (augmentation) des avantages sociaux futurs	1 169	236
Dépense pour mauvaises créances	(231)	(482)
Remboursement de charges des exercices antérieurs	6 621	6 834
Revenu disponible non recouvré	65	67
Total des éléments qui ont une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations	(21 137)	(18 534)
Ajustements pour les éléments sans incidence sur le coût de fonctionnement net, mais ayant une incidence sur les autorisations:		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	3 238	3 256
Total des postes sans incidence sur le coût de fonctionnement, mais ayant une incidence sur les autorisations	3 238	3 256
<b>Autorisations à être utilisées prévues</b>	<b>1 480 425</b>	<b>1 253 355</b>

**Ministère du Patrimoine canadien**  
**Notes complémentaires à l'état des résultats prospectif (non audité)**  
**Pour les exercices se terminant le 31 mars 2015 et le 31 mars 2016**

**b) Autorisations demandées et autorisations à être utilisées prévues**

	<b>Résultats estimatifs 2015</b>	<b>Résultats prévus 2016</b>
<i>(en milliers de dollars)</i>		
Autorisations demandées:		
Crédit 1 - Dépenses de fonctionnement (1)	193 736	173 740
Crédit 5 - Subventions et contributions	1 273 013	1 054 939
Montants des autorisations législatives	24 824	24 676
Moins:		
Périmées : Dépenses de fonctionnement (2)	(5 045)	-
Périmées : Subventions et contributions (3)	(6 103)	-
<b>Autorisations à être utilisées prévues</b>	<b>1 480 425</b>	<b>1 253 355</b>

Les autorisations demandées prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016 représentent les montants des dépenses prévues inscrits dans le Rapport sur les plans et les priorités de 2015-2016. Les autorisations demandées estimatives pour l'exercice se terminant le 31 mars 2015 comprennent les montants présentés dans le Budget des dépenses et les Budgets supplémentaires des dépenses (A) et (B) de 2014-2015, et ceux qui doivent être présentés dans le Budget supplémentaire des dépenses (C) et les montants estimatifs, à la fin de l'exercice, des affectations des crédits centraux du Conseil du Trésor.

- (1) Les dépenses de fonctionnement de 2015 incluent un montant de 9,4 millions de dollars (9,2 millions de dollars en 2014) en exigences salariales principalement reliées aux paiements d'indemnités de départ et des paiements de transition uniques.
- (2) Le montant périmé estimé de 5,0 millions de dollars en dépenses de fonctionnement inclut des affectations bloquées (fonds retenus par le Conseil du Trésor et ne pouvant pas être dépensés par Patrimoine canadien).
- (3) Du montant périmé estimé en subventions et contributions, 4,0 millions de dollars liée au Programme d'Appartenance au Canada a été approuvé pour être reporté à 2015-2016.

**6. Avantages sociaux futurs**

**(a) Prestations de retraite**

Les employés du ministère du Patrimoine canadien participent au Régime de retraite de la fonction publique, qui est parrainé et administré par le gouvernement du Canada. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2% par année de services validables multiplié par la moyenne des gains des cinq meilleures années consécutives. Les prestations sont intégrées aux prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées en fonction de l'inflation.

**Ministère du Patrimoine canadien**  
**Notes complémentaires à l'état des résultats prospectif (non audité)**  
**Pour les exercices se terminant le 31 mars 2015 et le 31 mars 2016**

---

Tant les employés que le ministère versent des cotisations couvrant le coût du régime. En raison de la modification de la *Loi sur la pension de la fonction publique* à la suite de la mise en œuvre des provisions liées au *Plan d'action économique du Canada de 2012*, les employés cotisants ont été répartis en deux groupes : les cotisants du groupe 1 sont définis comme étant les membres existants qui devaient contribuer au coût du régime avant le 1<sup>er</sup> janvier 2013; et les cotisants du groupe 2 sont définis comme étant les nouveaux membres qui doivent cotiser depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Chaque groupe dispose d'un taux de contribution différent.

La charge prévue de 2014–2015 est 22,7 millions de dollars et de 2015-2016 est 22,6 millions de dollars. Ceci représente environ 1,6 fois les cotisations des employés du groupe 1 et 1,5 fois les cotisations du groupe 2.

La responsabilité du ministère du Patrimoine canadien relative au régime de retraite se limite aux cotisations versées. Les excédents ou les déficits actuariels sont constatés dans les états financiers du gouvernement du Canada, répondant du régime

**(b) Indemnités de départ**

Le ministère du Patrimoine canadien verse des indemnités de départ aux employés en fonction de l'admissibilité, des années de service et du salaire à la cessation d'emploi. Ces indemnités ne sont pas capitalisées d'avance. Les prestations seront prélevées sur les autorisations futures.

L'information sur les indemnités de départ estimatives en date des présents états financiers se présente comme suit :

	<b>Résultats estimatifs 2015</b>	<b>Résultats prévus 2016</b>
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
<b>Obligation au titre des prestations constituées, début de l'exercice</b>	<b>8 222</b>	<b>7 053</b>
Charge pour l'exercice	413	1 346
Prestations versées pendant l'exercice	(1 582)	(1 582)
<b>Obligation au titre des prestations constituées, fin de l'exercice</b>	<b>7 053</b>	<b>6 817</b>

**Ministère du Patrimoine canadien**  
**Notes complémentaires à l'état des résultats prospectif (non audité)**  
**Pour les exercices se terminant le 31 mars 2015 et le 31 mars 2016**

---

**7. Opérations entre apparentés**

En vertu du principe de propriété commune, le ministère du Patrimoine canadien est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le ministère du Patrimoine canadien conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales. De plus, le ministère du Patrimoine canadien a une entente avec Parcs Canada concernant la prestation de services fonctionnels relatifs au système financier. En outre, au cours de l'exercice, le ministère du Patrimoine canadien reçoit gratuitement des services communs d'autres ministères, comme il est indiqué ci-dessous :

**(a) Services fournis gratuitement par d'autres ministères**

Au cours de l'exercice, le ministère du Patrimoine canadien reçoit gratuitement des services de certains organismes de services communs relatifs aux locaux, services juridiques, cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires et indemnisation des accidentés du travail. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'état prospectif des résultats et de la situation financière nette ministérielle du ministère du Patrimoine canadien :

	<b>Résultats estimatifs 2015</b>	<b>Résultats prévus 2016</b>
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	12 752	11 960
Locaux	13 376	10 248
Services juridiques	919	923
Indemnisation des accidentés du travail	20	19
<b>Total</b>	<b>27 067</b>	<b>23 150</b>

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficacité et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organismes de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Le coût de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, ne sont pas inclus dans l'état prospectif des résultats du ministère du Patrimoine canadien.

**(b) Autres transactions entre apparentés**

	<b>Résultats estimatifs 2015</b>	<b>Résultats prévus 2016</b>
	<i>(en milliers de dollars)</i>	
Charges – autres ministères et organismes	39 369	33 371
Revenus – autres ministères et organismes	1 767	1 799

Les charges et les revenus inscrits à la section (b) n'incluent pas les services communs fournis gratuitement qui sont inscrits dans la section (a).

**Ministère du Patrimoine canadien**  
**Notes complémentaires à l'état des résultats prospectif (non audité)**  
**Pour les exercices se terminant le 31 mars 2015 et le 31 mars 2016**

**8. Information sectorielle**

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur l'architecture d'alignement des programmes du ministère du Patrimoine canadien. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 4. Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges engagées et les revenus prévus pour les principaux programmes, par principaux articles de dépenses et types de revenus. Voici les résultats prévus de chaque segment pour la période :

<i>(en milliers de dollars)</i>	Langues officielles	Industries culturelles	Sport	Arts	Engagement et participation communautaire	Appartenance au Canada	Patrimoine	Services internes	Montants non affectés	Résultats prévus 2016	Résultats estimatifs 2015
<b>Paiements de transfert</b>											
Organismes sans but lucratif	87 949	157 754	206 180	98 599	34 952	48 672	15 545	-	-	649 651	843,078
Autres paliers gouvernementaux au Canada	246 011	642	-	2 830	94	2 149	95	-	-	251 821	250,029
Industries	469	110 397	-	10	-	539	-	-	-	111 415	109,830
Particuliers	-	-	22 671	-	-	1 723	-	-	-	24 394	46,155
Autres pays et organisations internationales	871	10 270	620	-	-	5	-	-	-	11 766	12,212
<b>Total des paiements de transfert</b>	<b>335,300</b>	<b>279 063</b>	<b>229 471</b>	<b>101 439</b>	<b>35 046</b>	<b>53 088</b>	<b>15 640</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 049 047</b>	<b>1 261 304</b>
<b>Charges de fonctionnement</b>											
Salaires et avantages sociaux	14 740	24 181	12 513	13 638	10 859	17 827	13 178	62 785	-	169 721	178,685
Services professionnels	1 113	2 135	654	999	886	6 835	721	9 941	-	23 284	22,964
Locaux	505	754	294	444	377	4 053	537	3 284	-	10 248	13,376
Information	66	50	26	89	42	5 814	819	577	-	7 483	8,910
Services publics, matériaux et fournitures	277	315	131	214	137	2 755	196	784	-	4 809	8,380
Déplacement et réinstallation	341	400	299	367	343	773	106	1 021	-	3 650	2,627
Fret et communications	178	150	87	95	128	1 060	277	706	-	2 681	4,096
Amortissement	113	192	54	106	75	271	26	567	-	1 404	366
Entretien et réparations	7	8	14	-	20	32	1 711	462	-	2 254	1,845
Location	51	40	24	46	19	81	175	521	-	957	1,985
Autres dépenses de fonctionnement	215	161	174	72	41	128	25	399	-	1 215	1,677
Perte sur aliénation d'immobilisations	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2
<b>Total des charges de fonctionnement</b>	<b>17,606</b>	<b>28 386</b>	<b>14 270</b>	<b>16 070</b>	<b>12 927</b>	<b>39 629</b>	<b>17 771</b>	<b>81 047</b>	<b>-</b>	<b>227 706</b>	<b>244 913</b>
<b>Total des charges</b>	<b>352,906</b>	<b>307 449</b>	<b>243 741</b>	<b>117 509</b>	<b>47 973</b>	<b>92 717</b>	<b>33 411</b>	<b>81 047</b>	<b>-</b>	<b>1 276 753</b>	<b>1 506 217</b>
<b>Revenus</b>											
Revenu en vertu de l'entente de loterie fédérale-provinciale de 1979	-	-	-	-	-	-	-	-	72 521	72 521	71,309
Revenus divers	-	4 364	-	-	-	-	-	-	60	4 424	4,193
Vente de biens et services	-	-	-	-	-	-	2 039	1 717	-	3 756	3,761
Revenus gagnés pour le compte du gouvernement	-	-	-	-	-	-	-	-	(72 581)	(72 581)	(71,370)
<b>Total des revenus</b>	<b>-</b>	<b>4 364</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>2 039</b>	<b>1 717</b>	<b>-</b>	<b>8 120</b>	<b>7 893</b>
<b>Coût de fonctionnement net</b>	<b>352,906</b>	<b>303 085</b>	<b>243 741</b>	<b>117 509</b>	<b>47 973</b>	<b>92 717</b>	<b>31 372</b>	<b>79 330</b>	<b>-</b>	<b>1 268 633</b>	<b>1 498 324</b>